

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	45 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION
Rue GERVAIS. en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:
Annonces, la ligne _____ 6 fr 30
Réclames, — 4 00

SERVICE POSTAL.

En 1873, le 24 mars, pour la première fois, le 19 mai, pour la dernière, la *Feuille Officielle* annonçait au public, tant de la colonie que de la métropole et de l'étranger, que, le 26 mai suivant, il serait procédé à l'adjudication du service postal entre Saint-Pierre et Halifax. Un cahier des charges était joint à l'annonce; il y était dit que le nouveau service devrait être fait par un bâtiment à vapeur et *commencer le premier août suivant*.

Deux mois de publicité et deux mois pour se procurer un navire convenable!!!!

Qu'est-ce que cela pouvait bien signifier?

Le 26 mai, pas de soumissionnaire, pas même M. F.D. Corbett directeur de la Compagnie du «Shattuck» qui, certain qu'avec des délais aussi dérisoires il ne se présenterait pas de concurrents, se faisait sans doute fort, en faisant agir des amis, d'obtenir un contrat à son gré.

Il n'y eût donc rien de fait le 26 mai et plus jamais l'on n'entendit souffler mot de l'adjudication manquée et à recommencer.

Une prolongation du contrat de 1874 fut consentie, pour une année, entre l'administration et la compagnie du Shattuck, mais le public n'en fut pas plus informé que du sort de l'adjudication du 26 mai.

Et la quille du steamer « St-Pierre » venait d'être posée!

N'entendant plus parler de rien, quelques négociants de Saint-Pierre, pensant que l'administration procéderait, le printemps suivant, à une nouvelle adjudication, essayèrent de monter une société pour l'exploitation du service postal par un bateau à vapeur français. Ils furent arrê-

tés net dès leurs premiers pas en apprenant que l'administration venait de passer, *dans le silence du cabinet*, un contrat accordant à la Compagnie anglo-française, (président Fuller, directeur Corbett), avec 55,000 francs de subvention annuelle l'exploitation du service postal.

Compagnie anglo-française!!!

Quelle dérisoire!

Non seulement cette compagnie ne compte aucun français parmi ses actionnaires, mais ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'elle n'a pas voulu en accepter.

Que penser de cette façon d'agir?...

De deux choses l'une: ou il y avait ignorance complète du temps nécessaire pour trouver, acheter et aménager un navire tout spécial, ou il y avait préniédition, par des délais aussi ridicules que ceux que nous avons cités, d'empêcher toute concurrence à la Compagnie Corbett.

Le contrat passé avec cette compagnie répond suffisamment pour nous.

Rappelons toutefois que, en ce temps-là, la Colonie était entre les mains d'un Conseil dit « d'administration » constitué, pour moitié, par trois habitants élus au suffrage universel;

Que, le contrat passé, avec tant de mystère, en 1884, a été discuté et approuvé en conseil d'administration;

Que les trois conseillers élus n'ont, que nous sachions, jamais élevé la voix contre une mise en adjudication sans publicité et délai sérieux, pas plus que contre l'adoption d'un contrat passé au mépris des intérêts de la colonie;

Que ce silence d'une part et cet acquiescement de l'autre n'ont peut-être pas été étrangers à la situation rétribuée qu'occupait, dans un Conseil quelconque de la Compagnie du Shattuck (directeur Corbett), l'un de ces conseillers élus, le *leader* de ses deux collègues.

Nous sommes en 1891, et, bien que les leçons d'antan aient dû nous profiter, il

semble que certains esprits veulent refaire à la colonie la situation de 1883.

Les Conseillers généraux de Saint-Pierre, les seuls qui, honnêtement, ont le droit de se prévaloir de ce titre, M. M. Mazier, Yon, Clément, Bourget et Couturier, ont, à la fin d'avril dernier présenté à la signature de leurs collègues présents à Saint-Pierre, M. M. Dupont, Guerguen, Lebuf, Norgeot et Salomon, une demande de session extraordinaire ayant pour but de traiter la mise en adjudication du service postal. Il leur a été répondu par un refus.

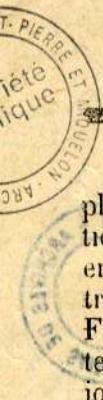
Voulant remplir leur devoir jusqu'au bout, ces mêmes conseillers se sont adressés au Gouverneur qui a le droit de convoquer le Conseil général, en session extraordinaire, lorsqu'il le juge utile.

M. Bergès qui, quoique nouveau dans le pays, reconnaît, nous n'en doutons pas, l'importance et l'urgence de la question, n'a cependant pas cru devoir acquiescer à la demande qui lui était adressée. Nous ne saurions l'en blâmer car sa situation serait devenue fausse en présence du refus que n'aurait pas manqué de faire la majorité de traiter la question soumise au Conseil.

M. Bergès a donc été dans l'obligation de renvoyer nos amis à la session ordinaire qui doit s'ouvrir en juillet prochain.

Conséquence, deux mois de plus de retard.

Dans leur demande de session, MM. Mazier, Yon et consorts ont estimé qu'un minimum de 28 mois était nécessaire entre le jour de l'affichage et celui du commencement d'exécution du service postal. Nous trouvons ces messieurs très-mécontents et nous estimons qu'un minimum de trois ans n'aurait eu rien d'exagéré. Il ne faut pas oublier que six mois de publicité, à Saint-Pierre, n'en représentent, par les traversées d'aller et retour, que quatre et demi en France et que c'est par une grande et longue publicité que nous avons le



plus de chances de traiter à des conditions avantageuses. Ce n'est pas davantage en dix-huit mois que l'on peut faire construire solidement, armer et conduire de France à Saint-Pierre, un navire à vapeur tel que celui que nous devons exiger aujourd'hui.

Il n'en sera pas moins fait un nouveau bateau, c'est très probable, mais Dieu veuille qu'il ne soit pas encore sujet à caution. Tel qu'il sera il faudra bien le prendre et le subir pendant 6, 9 ou 12 ans, parce que l'on n'aura pas su se conserver le droit d'être exigeant.

Nous sommes donc à la veille de nous retrouver dans la situation de 1883.

Sur qui doit en retomber la responsabilité ?

Est-ce sur nos amis ?

Nest-ce pas plutôt sur leurs adversaires qui, lors de l'expédition à la vapeur du budget de 1891 auraient dû traiter, puisqu'il étaient seuls, sans contradicteurs, cette question si sérieuse du service postal ?

Qui nous dit que ce n'est pas avec intention bien calculée que la majorité a oublié, alors, de décider la mise en adjudication de ce service et qu'elle vient encore de refuser de s'en occuper ?

D'aucuns diront peut-être que nous sommes soupçonneux ?...

Nous le serions à moins car nous ne pouvons oublier que le *leader* des conseillers de 1883 est encore celui de la majorité actuelle du Conseil général et qu'il a plus d'empire sur celle-ci qu'il n'en avait sur ceux-là.

Espérons malgré tout, que nos amis trouveront un allié en M. Bergès et que leur patriotisme désagrégant la majorité nous n'aurons à subventionner qu'un navire français et bien français.

M. F. D. Corbett en pleurera.

Nous nous en réjouirons.

ET LE SYPHON !

Il paraît que le siphon donne énormément de fil à retordre au Service des travaux de la colonie, et que la plus belle idée du règne Roberdeau-Hamon est encore loin de sa réalisation pratique. Nous ne serions, quant à nous, pas étonnés, que la municipalité de Saint-Pierre, son maire en tête, ait jeté un mauvais sort sur les tuyaux de l'appareil, à moins qu'une entente ne se soit conclue entre les naïades de Richepomme et de la Vigie et que ces invisibles personnes ne se fassent un plaisir d'obstruer, au bon moment, les orifices.

La majorité, la grande majorité de notre population qui, en matière de siphon, n'a jamais cru qu'à ceux à l'eau de Seltz, se bat l'œil en cadence de toutes ces dif-

ficultés; mais elle ne devrait pas perdre de vue que c'est son argent qui danse. Il serait temps qu'on cessât d'appliquer des ventouses à la Caisse et qu'au lieu de sacrifier cent ou deux cent mille francs par an pour prouver au bon peuple que M. Hamon est indispensable, on revint aux économies de jadis.

A PROPOS DE JAMES FOX.

Grâce à la vigoureuse campagne menée par le *Patriote* et grâce aussi à l'énergique initiative de quelques armateurs, James Fox, l'agent secret du Gouvernement Terre-Neuvien à Saint-Pierre a quitté mardi matin notre Colonie, non sans emporter de son séjour parmi nous un cuitant souvenir. On nous assure, en effet, qu'un capitaine américain dénoncé, ayant eu l'heureuse chance de le rencontrer sur un chemin désert, lundi soir, a profité de l'occasion pour lui administrer une volée des mieux senties. James Fox n'est pas allé se plaindre.

On a prétendu, en ville, que cet abject personnage était cautionné, à la Police, par le sous-Directeur de la compagnie française du télégraphe. L'honorable M. Sweeney nous prê de démentir ce bruit qui est dénié de toute espèce de fondement. M. Sweeney a, au contraire, toujours soigneusement tenu à l'écart James Fox dont il ignorait et les antécédents et le métier. Il ne s'est trouvé qu'une seule fois en rapport avec lui. James Fox venait d'arriver à Saint-Pierre et il avait, se présentant comme un négociant ruiné, demandé à M. Sweeney qui parle fort bien notre langue, de lui servir d'interprète auprès de M. le Gouverneur Bergès. M. Sweeney n'avait pas cru devoir refuser; mais, dès ce moment, les allures de James Fox lui ayant semblé suspectes, il s'est mis sur ses gardes et a consigné sa porte.

M. Sweeney a été d'autant plus péniblement affecté d'un pareil racontar qu'il compte ici de nombreux amis et que depuis dix ans qu'il est notre hôte il a su mériter la sympathie générale. L'estime de notre population lui est précieuse et il a à cœur de la conserver.

SOCIETE ARTISTIQUE.

La soirée théâtrale organisée dimanche dernier par la Société Artistique a obtenu un franc succès et l'orchestre, malgré son insuffisance numérique et l'absence d'un pianiste, s'en est tiré à son honneur. C'est devant une salle à peu près comble que les acteurs se sont succédés sur les planches. Les chansonnettes comiques annoncées au programme ont dû, pour la plupart, être supprimées faute d'accomp-

pagnateur, mais la note n'en a pas été moins gaie. M. Francis Camu excelle dans le monologue et nous avons rarement entendu mieux dire. Dans *le Beau Père*, M. Jules Girardin, nous a présenté un commandant Le Doux fort réussi. Fort réussis également ces excellents Brichard et Jalurot que MM. Deminiac et Touraine ont interprétés avec beaucoup de verve et d'intelligence.

Quant à l'amusante comédie *Embrassons nous, Folleville* ! elle a été pour MM. Henri Poulain, Alcide Camu — un débutant — et Louis Cormier, l'occasion de déployer de réelles qualités. M. Louis Cormier est décidément le jeune premier et M. Henri Poulain, le père noble, de la Société Artistique.

MM. Jean Poulain et François Planté, l'un sous les traits d'Emilie Brichard ; l'autre dans les vêtements de Berthe de Manicamp, nous ont permis d'augurer que la Société Artistique pourra vivre sans demander le concours des dames.

Une bonne note en passant à MM. Lavissière, Claireaux et Letournel qui n'ont fait que de courtes apparitions, mais dont l'aplomb et l'aisance se sont nettement affirmés.

Nous engageons vivement les membres de la Société Artistique à perséverer dans leur œuvre. Le concours du *Patriote* et de ses amis leur est acquis.

SERVICE FUNÈBRE.

Mardi matin, sur l'initiative des officiers, commis et employés du commissariat de St-Pierre un service funèbre a été célébré en l'Église paroissiale à l'intention de Jean-Baptiste Doussin, un de nos jeunes compatriotes décédé commis du commissariat, à Hué (Annam) en février dernier.

Les nombreux amis que le défunt avait laissés ici, et la plupart des autorités locales assistaient à cette cérémonie.

SOCIETE MUSICALE

Programme du Dimanche 14 juin 1891,
quai La Roncière, à 3 heures 1/2 du soir.

1. Le Lorrain (allegro militaire). Leroux.
2. L'Ange d'Amour (valse). Bliger.
3. Grande Mosaïque sur Haydée. Auber.
4. L'Étoile d'Angleterre. (polka). A. Lamotte
5. L'Œil Crevé (quadrille). Hervé.

Le Chef de musique, C.V. LIORAT,

ABORDAGE.

La goëlette *LANDAISE* appartenant à MM. St-Martin Lézasse, neveu et C^{ie}, a été abordée le 30 mai, vers trois heures et demie du matin par un vapeur à quai re-mâts l'*AMARYNTHIA* du port de Glasgow. Voici dans quelles conditions le sinistre s'est produit.

La *LANDAISE* revenant des lieux de pêche, avait relevé le phare de Galantry au N. O. 1/2 N. Ses fanaux réglementaires étaient allumés et une brume très-épaisse étant soufflant tombée, on faisait fonctionner, à intervalles réguliers la corne à manivelle. Le matelot Hingant qui était de quart aperçut une masse noire et

silencieuse qui, émergeant du brouillard se dirigeait sur la goélette avec une telle rapidité que le choc s'opéra pour ainsi dire instantanément.

En une seconde la « Landaise » heurtée par tribord avant, avait son étrave et sa guibre enlevées, son beaupré et son bout-dehors cassés, ses focs déchirés et ses drailles, drisse, et autres manœuvres coupées, sans compter son bitard et son guindeau déplacés, son pont ouvert, ses écubiers chassés et ses jambettes broyées. En un mot tout l'avant ne formait qu'une masse informe.

En présence de cette catastrophe « l'Arymnia » qui ne paraissait pas avoir souffert, cru devoir stopper. Le patron de la « Landaise » dépecha aussitôt un doris pour demander la remorque jusqu'à Saint-Pierre. On se contenta de répondre que l'équipage serait reçu à bord, et avant qu'aucune décision eût été arrêtée le *s esmer* reprenait sa route et disparaissait dans la brume, abandonnant les naufragés à leur sort.

Grâce à l'énergie et au courage du patron de la « Landaise » et de ses hommes, la mâtutre fortement ébranlée dans la collision a pu être maintenue et la goélette, bien que sa calèche envalise par l'eau, est arrivée sur notre rade quatorze heures plus tard.

La faute du navire anglais en cette circonsistance est évidente. Quant à la conduite de ses officiers elle a été loin d'être humanitaire.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES.

A VENDRE



Une maison située coin des rues du Barachois et Gervais, en face le Laveoir public et actuellement occupé par M. Jacques Légasse.

L'entrée en possession est fixée au premier janvier 1892.

S'adresser à M. R. O. SHEEHAN ou à M. Jacques LÉGASSE.

A VENDRE



Une maison à rez-de-chaussée située rue Joinville en face la propriété de M^{me} V^e Norgeot,

Comprenant:

4 appartements avec grenier, cour, cave et jardin.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. Firmin FOUREL, rue du Barachois.

JOHN L. STEARNS,

Directeur Général de
**LA MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY
DE NEW-YORK,**

A l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il va résider à Saint-Pierre pendant quelques semaines et qu'il sollicite leur confiance. Il leur adresse ses propositions et passera toutes polices sur la vie et tous contrats de placement, suivant les règlements de la compagnie qu'il dirige.

Il est hors de conteste que la « Mutual Life Insurance Company » de New-York occupe parmi les Compagnies d'assurances du monde entier la place la plus importante. Elle possède un capital de

SEPT CENT MILLIONS DE FRANCS

et la plupart des négociants et armateurs de St-Pierre sont ses clients.

Depuis qu'elle traite avec les îles Saint-Pierre et Miquelon, un seul décès s'est produit parmi ses assurés et par suite il ne lui a été présenté qu'une seule réclamation. C'est celle qui a eu lieu à l'occasion de la mort de M. James Davis, de son vivant employé de la Compagnie Française du Télégraphe. Les fonds ont été immédiatement versés aux ayants droit dès que les pièces ont été régularisées. C'est toujours ainsi qu'opère la « Mutual Life Insurance Company » et c'est dans ces conditions qu'elle se recommande aux habitants de la colonie avec l'espérance que son appel sera écouté.

LA MUTUELLE A COMMENCÉ SES OPÉRATIONS EN 1843.

Elle est la plus vieille Compagnie des États-Unis et la plus grande de l'univers.

Elle est purement mutuelle, n'ayant pas de capital social: tous les bénéfices sont payés aux porteurs de polices, et la somme totale des accumulations et de l'excédent leur appartient exclusivement. Jusqu'au 31 décembre 1889, elle a payé à ses porteurs de Polices dans l'espace de quarante-sept ans l'énorme somme de 287,681 947,12 dollars ce qui fait le **Double du Montant qu'ait payé jusqu'ici aucune autre Compagnie d'Assurances sur la Vie.** Dans ce même espace de temps elle a augmenté son actif de 140,000,000, dollars et cette somme est destinée au paiement des réclamations et des dividendes à échoir. Ses porteurs de polices ont déjà touché, sous formes de dividendes en argent, 81,062,975,36 dollars et elle a encore en mains un excédent indivis de 9,443,954,62 payable à la période de distribution mentionnée dans les contrats de ses assurés. Y compris l'excédent actuel elle a réalisé en bénéfices pour les porteurs de polices 90,506,929,98 sur les polices qui ont droit aux dividendes, soit presque le double du surplus de toute autre compagnie.

Sur les polices de Vie ordinaires les dividendes de la « MUTUAL LIFE » ont été

de VINGT-CINQ A CINQUANTE POUR CENT

et au-delà plus élevés que ceux de l'*Equitable* ou de la *New-York Life*

VENTE AU RABAIS

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE

CHEZ M^{me} V^e BENATRE,

ETOFFES—NOUVEAUTÉS—CHAUSSURES—PARAPLUIES et OMBRELLES

COMESTIBLES—ARTICLES D'ÉPICERIE.

MARCHANDISES. DIVERSES

A PRIX TRÈS-RÉDUITS.

ANNUAIRE DE LA PRESSE COLONIALE

PAR HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, élégamment caronnée : 2 fr. 50

BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, Editeurs

Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

L'Annuaire de la Presse Coloniale, que viennent d'édition MM. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, crée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une si formidable opposition contre la politique coloniale, où un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que MM. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lança son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconséquences de l'Administration coloniale: en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son *Annuaire de la Presse Coloniale* contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'histoire des Journaux qui se publient actuellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.

A VENDRE.

Un TERRAIN situé coin des rues Jacques-Cartier et de la Boulangerie, en face les propriétés Bizeuil et Busnot.

S'adresser à Mme veuve LEPELTIER.

A VENDRE.

Un morceau de bois à maturité en pithpin mesurant treize mètres et demi de long sur quinze pouces de diamètre.

S'adresser à M. Léon FOUCHARD.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Une belle maison à un étage comprenant huit appartements, avec cave et jardin, située au coin des rues Fayolle et Bruslé.

S'adresser à M. MOUSSARD.

MAISON
CHARLES E. CROOK,
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désignés. Il donnera tous renseignements et indiquera toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,*

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE
pour
PIERRES TOMBALES

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES
PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

A VENDRE

Une MAISON à rez-de-chaussée, comprenant six appartements, cour et jardin.

S'adresser à M. E. Larralde.

A VENDRE.

Un CHRONOMÈTRE Wilner.

S'adresser au bureau du Journal ou à MM. Poulain, horlogers, rue Bisson.

A VENDRE.

Un bel ameublement de salon
EN REPS VERT
comportant :

Un canapé — deux fauteuils. — six chaises.

Une table ovale dessus marbre.
S'adresser au bureau du Journal.

REVUE NATIONALE

de

L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. LEMOINE, rue Gervais, St-Pierre-Miquelon.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires: ici, c'est l'enraînement de la suggestion ou la vue à distance sans le secours des yeux: là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous voulons de nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par an, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE
à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.